Vie associative

Louer une salle municipale

En tant qu'association, vous avez la possibilité de louer une salle municipale pour vos réunions d'assemblée générale ou pour l'organisation d'événements, à des tarifs spécifiques.

Retrouvez toutes les informations **en cliquant sur ce lien**.

Promouvoir mon évenement à Saint-Lyphard

En tant qu'association lyphardaise, la commune vous offre la possibilité d'apposer des banderoles sur structures métalliques installés à des emplacements stratégiques.

Pour en bénéficier, une **demande d'autorisation doit être adressée au service communication** au moins 15 jours avant la date souhaitée d'affichage.

Designed by pch.vector / Freepik

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08